

DÉVELOPPEMENT DURABLE

VERS UN AGENDA 21 ET UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL NOUVELLE GÉNÉRATION

La Communauté de Communes agit depuis longtemps en faveur de la lutte contre le changement climatique, mais aussi, plus largement en faveur du développement durable. Deux documents " piliers" traduisent cet engagement : l'Agenda 21 approuvé en 2013 et le Plan Climat Energie Territorial adopté en 2014.

[Le plan d'actions Agenda 21](#), adopté en 2013 en concertation avec les 12 communes du territoire, touche tous les domaines de compétences de la Communauté de Communes.

Il repose sur 4 enjeux essentiels :

1. Maîtriser l'aménagement du territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux,
2. Construire, produire, consommer localement et de manière responsable,
3. Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants,
4. Promouvoir une citoyenneté responsable et participative.

Parallèlement, la collectivité Erdre & Gesvres a également mis en place son [Plan Climat Energie Territorial](#). Cette nouvelle "arme" de lutte contre le changement climatique vise comme objectifs de :

réduire nos émissions de gaz à effet de serre,
développer les énergies renouvelables
maîtriser nos consommations énergétiques
et se préparer aux conséquences liées au réchauffement de la planète.

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 impose désormais aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants de mettre sur pied un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Il s'agit, par rapport au Plan Climat Energie Territorial (PCET), d'agir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air et de mobiliser les acteurs du territoire pour qu'ils s'engagent à piloter eux-mêmes des actions dans le cadre du PCAET.

La Communauté de Communes profite donc de l'élaboration de ce nouveau PCAET pour évaluer et actualiser son Agenda 21. Elle disposera ainsi d'une nouvelle politique de développement durable pour la période 2018-2024.

Déclaration d'intention du Plan Climat Air Energie Territorial



[Présentation de la Stratégie développement durable](#) au Conseil communautaire du 25 janvier 2017

[Déclaration d'intention](#) du Plan Climat Air Energie Territorial

[Liste des communes](#) pouvant être affectées par le projet de Plan Climat Air Energie Territorial

ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- > Le plan d'Actions de l'Agenda 21
- > Les enjeux et objectifs de l'Agenda 21
- > Le PCET

SUR INTERNET


- > www.fondation-nicolas-hulot.org
- > www.agirpouirlaplanete.com
- > www.ademe.fr


EN TÉLÉCHARGEMENT



Rapport du Développement Durable 2016

23 MARS 2017


 [TÉLÉCHARGER \(.PDF, 1,86MO\)](#)

 [FEUILLETER](#)



Mairie de Petit-Mars

22, boulevard Saint Laurent
44390 Petit Mars

 02 40 72 77 16

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi – Mercredi – Jeudi

9h à 12h / 14h à 17h

Mardi – Vendredi – Samedi

9h à 12h